

**SNTRS**



**CNRS-INRIA  
INSERM-IRD  
INED-INRETS-  
INRP**

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrscgt@vif.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vif.cnrs.fr) - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 261 du 14 juin 2011**

## **Communiqué du SNTRS-CGT**

### **A propos du programme du Parti Socialiste pour la Recherche**

Le Parti Socialiste a rendu public, mercredi 18 mai 2011, son projet pour la recherche et l'enseignement supérieur: « Construire l'avenir : la recherche et l'enseignement supérieur au cœur du changement ». La forte représentation au cours de cette journée des présidents de régions et d'universités correspond à l'influence au sein du parti socialiste des élus locaux et des notables universitaires. Ceci explique que projet du PS balance entre les intérêts souvent divergents de ces derniers et les exigences des personnels de la recherche et de l'université. Ainsi, si le projet reprend des revendications de longue date comme le plan pluriannuel de création d'emploi (mais sans chiffrage), le recentrage de l'ANR dans un simple rôle de coordination, la transformation des crédits servant à payer les CDD en support de postes budgétaires, il cultive l'ambiguïté sur l'avenir de la LRU, de l'AERES et du grand emprunt et il ne dit pas un mot sur la RGPP.

En ce qui concerne la LRU, les décisions sont renvoyées après des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche mais la LRU, qui organise la concurrence entre les Universités pour mieux les assujettir au pouvoir politique et aux entreprises, n'est pas remise en cause sur le fonds. Pour le SNTRS-CGT, l'abrogation de la LRU n'est pas synonyme de la fin de toute autonomie, mais bien la condition indispensable pour revenir à un fonctionnement plus démocratique des universités et plus respectueux des principes du service public. Abroger la LRU serait un acte politique clair qui lèverait nombre d'ambiguïtés.

L'AERES est critiquée, mais rien n'est dit sur l'indispensable rétablissement des prérogatives du Comité National de la Recherche Scientifique au moment où l'agence annonce le durcissement de ses évaluations.

Si le Grand Emprunt fait l'objet de critiques, le projet se contente d'énoncer la volonté de réviser les investissements d'avenir et le plan campus, sans préciser les modalités de cette révision, hormis la volonté d'apporter un plus grand soutien aux régions aujourd'hui délaissées.

La recherche publique est conçue comme l'élément clef de la compétitivité des entreprises. La vision utilitariste de la recherche est confortée puisque « les missions et les périmètres des organismes devront être redéfinis pour être mis en phase avec les priorités sociétales, environnementales et les grands enjeux de la réindustrialisation ». Il reste beaucoup de flou sur la manière de relancer des coopérations équilibrées entre recherche publique et privée, en bannissant tout assujettissement. Pour la CGT, la reconquête de l'emploi passe certes par l'encouragement de l'innovation, mais d'abord par une volonté politique forte de redonner à l'Etat toute sa place dans le pilotage de la politique industrielle et dans l'obligation faite aux banques de mener une véritable politique de crédits pour le développement de l'investissement.

Le SNTRS-CGT continuera à défendre les revendications des personnels qui impliquent l'arrêt de la RGPP, l'abrogation de la LRU, la révision des mesures résultant du pacte pour la recherche, le rétablissement du rôle des EPST, le financement récurrent majoritaire condition d'une véritable liberté de recherche, la résorption de l'emploi précaire, une politique ambitieuse de création d'emploi et la mise en place de carrières attractives. Les personnels des organismes de recherche, statutaires et non titulaires doivent faire entendre leurs revendications.